



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE LAPLUME

Centre de service scolaire de Sorel-Tracy  
École primaire Laplume

### 1. SUJETS STATUTAIRES

#### 1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum

À 17h45, la présidence constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école primaire Laplume tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 17h45 à l'école primaire Laplume, 2555, rue Cardin, Sorel-Tracy à laquelle sont présents :

|                                      |                                |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| Mme Anne Bédard, enseignante         | Mme Yasmina Borki, parent sub. |
| M. Charles Bibeau, enseignant sub.   | M Jeanine Aïko, parent sub.    |
| Mme Mylène Fréchette, enseignante    | Mme Laurence Lévis, parent     |
| Mme Brigitte Goudreault, enseignante | Mme Isabelle Venables, parent  |
| Mme Marianne Girouard, TES           | Mme Mélodie Boulet, parent     |

et Mme Annie Lambert, directrice.

CÉ.25-12-78

#### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Yasmina Borki que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### 1. SUJETS STATUTAIRES

- 1.1 Ouverture de l'assemblée;
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2025;
- 1.4 Suivi au procès-verbal;
- 1.5 Période de questions;

### 2. SUJETS D'INFORMATION

- 2.1 Information de la présidence;
- 2.2 Information de la direction;
  - 2.2.1 École Enfant-Jésus, suivi;
  - 2.2.2 Plan de lutte 25-26;
  - 2.2.3 Budget, suivi;
  - 2.2.4 Projet éducatif, suivi;
  - 2.2.5 Brigadiers;
- 2.3 Information du personnel;
  - 2.3.1 Suivi comité encadrement;
  - 2.3.2 Suivi promotion école;
- 2.4 Information du représentant au comité de parents;

### 3. SUJETS DE DÉCISION

- 3.1 Adoption du budget annuel du CÉ 2025-2026 ;
- 3.2 Approbation du Code de vie (modification vouvoiement);
- 3.3 Approbation des contenus en orientation scolaire et professionnelle;
- 3.4 Approbation des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales
- 3.5 Approbation des activités et projets de financement;

### 4. VARIA

### 5. Date de la prochaine réunion

### 6. Levée de l'assemblée

**Adopté unanimement**

**1.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2025;**

Il est proposé par Mme Laurence Lévis d'adopter le procès-verbal du 26 septembre 2025.

**Adopté à l'unanimité**

**1.4 Suivi au procès-verbal**

Aucun

**1.5 Période de questions**

Aucune

**2. SUJETS D'INFORMATION****2.1 Information de la présidence;**

Aucune

**2.2 Information de la direction;****2.2.1. École Enfant-Jésus, suivi**

La direction informe que le projet se poursuit et est désormais sous la responsabilité de Chantal St-Louis, directrice du service PIOS (planification, innovation et organisation scolaire). Les directions de Laplume et St-Jean-Bosco font parties des membres du comité de réflexion. La direction de la nouvelle école sera en fonction dès janvier 2026. Le CÉ sera tenu informé des avancées.

**2.2.2 Plan de lutte 25-26**

La direction informe que le plan de lutte 2024-2025 a été révisé en fin d'année dernière afin de répondre aux nouvelles exigences ministérielles, selon un canevas élaboré par le Centre. L'accompagnement lié à ce plan s'est déroulé sur l'année 2024-2025, ce qui explique que le plan ait été finalisé et présenté au conseil d'établissement seulement en juin. Cette année, le ministère a déployé son propre canevas. Le travail d'accompagnement vient de débuter et le nouveau plan sera présenté au conseil d'établissement lors de la rencontre no 3. Malgré cette approbation tardive, les actions prévues demeurent en vigueur, conformément au plan adopté en juin 2025.

**2.2.3 Budget, suivi**

La direction présente le budget de l'école via Infini (en ligne).

**2.2.4 Projet éducatif, suivi**

La direction informe qu'elle reporte ce point au prochain CE, car il y a des éléments qu'elle aimerait discuter avec le personnel enseignant.

**2.2.5 Brigadiers**

Au cours des dernières années, l'école St-Jean-Bosco a entrepris des démarches auprès de la Ville afin d'obtenir la présence de brigadiers aux abords de l'établissement. Cette demande s'explique par le fait qu'un grand nombre d'élèves se déplacent à pied et sont jeunes. De plus, plusieurs élèves de l'école Laplume se rendent à l'école St-Jean-Bosco pour récupérer leur fratrie, ce qui augmente considérablement l'achalandage à une période critique. Les directions des deux écoles souhaitent que cette information soit transmise au comité de parents, dans l'espoir que cela mène à des discussions entre la Ville et le Centre afin d'envisager des solutions.

**2.3 Information du personnel****2.3.1 Suivi comité encadrement**

Mme Mylène Fréchette précise que le comité est composé de deux enseignants, deux membres du personnel de soutien (TES et éducatrice du service de garde) ainsi que la direction. Ce comité se réunit mensuellement pour discuter des enjeux liés au climat scolaire et du système de valorisation des comportements positifs, favorisant ainsi la cohérence des interventions. Après la période des Fêtes, un comité d'élèves, appelé « mini-encadrement », sera également formé afin de recueillir la perspective des jeunes sur ces mêmes sujets. Les recommandations issues de ce comité seront transmises par la direction au comité principal. Cette initiative découle des réflexions menées lors de l'élaboration du plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

**2.3.2 Suivi promotion école**

Mme Brigitte Goudreault assure la promotion de l'école sur les réseaux sociaux. Ce mandat, amorcé l'an dernier par la direction, a été confié à Mme Goudreault. L'objectif est de mettre en valeur les nombreuses initiatives pédagogiques réalisées dans le milieu. Cette mission est accomplie avec succès.

## 2.4 Information du représentant au comité de parents;

Aucune

## 3.SUJETS DE DÉCISION

C.É.25-12-80

### 3.1 Adoption du budget annuel de fonctionnement du Conseil d'établissement

Considérant les articles 66 et 108 de la Loi sur l'Instruction publique, il est proposé par Mme Anne Bédard et appuyé par Mélodie Boulet que le budget de fonctionnement du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 soit transféré au budget annuel de fonctionnement général de l'école.

**Adopté unanimement**

C.É.25-12-81

### 3.2 Approbation du code de vie

**CONSIDÉRANT** les articles 76 et 77 de la Loi sur l'instruction publique concernant les règles de conduite et les mesures de sécurité;

**CONSIDÉRANT** les exigences ministérielles relatives aux règles de civilité à inclure dans le code de vie des établissements scolaires;

**CONSIDÉRANT** que la direction a mis à jour les règles de conduite et les mesures de sécurité, en collaboration avec les membres du personnel;

Il est proposé par Mme Yasmina Borki, et appuyé par Mme Mylène Fréchette, que le conseil d'établissement approuve le Code de vie des élèves de l'école, tel que présenté par la direction et annexé au présent procès-verbal

**Approuvé unanimement**

C.É.25-12-82

### 3.3 Approbation des contenus en orientation scolaire et professionnelle

**CONSIDÉRANT** l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique, concernant les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des activités ou contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation, qui lui sont proposées par le directeur de l'école.;

**CONSIDÉRANT** les discussions et consultations des membres du personnel de l'établissement;

Il est proposé par Mme Mélodie Boulet et appuyé par Mme Anne Bédard que le CÉ approuve les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des activités ou contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation présentés et versé au dossier de séance.

**Approuvé unanimement**

C.É.25-12-83

### 3.4 Adoption des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales

**CONSIDÉRANT** l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique, concernant les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des activités ou contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation, qui lui sont proposées par le directeur de l'école.;

**CONSIDÉRANT** les discussions et consultations des membres du personnel de l'établissement;

Il est proposé par Mme Yasmina Borki et appuyé par M. Charles Bibeau que le CÉ approuve les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des activités ou contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation présentés et versé au dossier de séance.

**Approuvé unanimement**

### 3.5 Approbation des activités

**CONSIDÉRANT** les articles 87 et 89, de la *Loi sur l'instruction publique*, concernant les activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée ou de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement;

**CONSIDÉRANT** les discussions et consultations des membres du personnel de l'établissement;

**Il est proposé par Mme Goudreault et appuyé par Mme Isabelle Venables que le CÉ approuve les activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée ou de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement tel que présenté par la direction et annexé au présent procès-verbal.**

- C.É.25-12-84 Sorties à Azimut pour tous les élèves;
- C.É.25-12-85 Activité de Bibitte mobile pour les élèves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-86 Sortie Imax et Centre des sciences pour les élèves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-87 Sortie au cinéma St-Laurent pour tous les élèves;
- C.É.25-12-88 Sortie au curling dans le cadre du projet découverte pour les élèves de 6<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-89 Activité de Cycloforme pour les élèves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-90 Sortie à l'Électrium dans le cadre du projet découverte pour les élèves de 6<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-91 Sortie au Funropolis (activité de fin d'année) pour les élèves de 4<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-92 Sortie d'hébertisme au Parc Degranpré pour tous les élèves;
- C.É.25-12-93 Sortie au Laser Jeux (activité de fin d'année) pour les élèves de 6<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-94 Ateliers de théâtre dans le cadre du projet découverte pour les élèves de 6<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-95 Sortie à la maison des Patriotes pour les élèves de 5<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-96 Sortie au Musée pop dans le cadre du projet découverte pour les élèves de 6<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-97 Sortie à Ninja Factory (activité de fin d'année) pour les élèves de 5<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-98 Sortie à l'OSM dans le cadre du projet découverte pour les élèves de 6<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-99 Activité Prof Dino pour les élèves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-100 Activité de skate dans le cadre du projet découverte pour les élèves de 6<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-101 Activité Tennis dans le cadre du projet découverte pour les élèves de 6<sup>e</sup> année;
- C.É.25-12-102 Voyage à Toronto pour les élèves du PEIA
- C.É.25-12-103 Sortie à vélo pour tous les élèves.

**Approuvé unanimement**

### 3.8 Approbation des activités de financement

**CONSIDÉRANT** l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique*, concernant la sollicitation et la réception de toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école.

**CONSIDÉRANT** les discussions et consultations des membres du personnel de l'établissement;

**Il est proposé par Mme Goudreault et appuyé par Mme Jeanine Aïko que le CÉ approuve les campagnes de financement suivantes telles que présentées par la direction et déposées au dossier de séance :**

C.É.25-12-105 Cueillette de canettes

C.É.25-12-106 Recherches de commandites

**Approuvé unanimement**

#### 4. VARIA

Aucun

#### 5. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'établissement aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 17h45.

C.É.25-12-107 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Mylène Fréchette propose la levée de l'assemblée à 19h30.

**Adopté unanimement**

---

La présidence

---

Le secrétariat